



REGROUPEMENT DES ACTIONS CYBERGUN ET SUSPENSION DES CONVERSIONS

- 1 action nouvelle contre 7 600 anciennes ;
- Mise en œuvre des opérations de regroupement à compter du 9 août 2021 ;
- Premier jour de cotation des actions regroupées le jeudi 9 septembre 2021 ;
- Suspension des conversions jusqu'au mercredi 15 septembre 2021.

23 juillet 2021.

CYBERGUN annonce que, à l'issue de l'Assemblée générale du 19 juillet 2021, la société a décidé de mettre en œuvre un regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 7 600 anciennes.

Lors de la dernière Assemblée générale, les 25 résolutions présentées par le Conseil d'administration, à caractère Ordinaire et Extraordinaire, ont toutes été adoptées à plus de 95%.

Les opérations de regroupement débuteront le 9 août 2021, pour s'achever le mercredi 15 septembre 2021, premier jour de cotation des nouvelles actions CYBERGUN regroupées. Les principales caractéristiques à la date du présent communiqué sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 18 600 349 243 titres ;
- Code ISIN des actions anciennes non regroupées : FR0013505583 ;
- Parité d'échange : 1 action nouvelle contre 7 600 anciennes ;
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 2 447 414 titres ;
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR0014004QR6.

Cette opération sera sans impact sur la valeur des titres CYBERGUN détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 7 600 actions anciennes.

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 7 600 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 7 600 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un multiple de 7 600, jusqu'au mercredi 8 septembre 2021 inclus.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de Commerce, à l'expiration d'une période de 30 jours à compter du lundi 9 août 2021, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits. L'avis relatif au regroupement des actions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le vendredi 23 juillet 2021.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, les titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et dont la période d'exercice est en cours, sont informés que, conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R.225-133 du Code de commerce, le Conseil d'Administration de CYBERGUN a décidé de suspendre la faculté d'exercice de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à compter du lundi 9 août 2021 (00h01 heure de Paris) et jusqu'au mercredi 15 septembre 2021 (inclus).

Calendrier indicatif de l'opération

PÉRIODE DE SUSPENSION D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL	
Ouverture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières	9 août 2021
Fermeture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières	15 septembre 2021
PERIODE D'ECHANGE DES ACTIONS	
Début des opérations d'échange	9 août 2021
Fin des opérations d'échange	8 septembre 2021
OPERATIONS DE REGROUPEMENT	
Dernière cotation des actions anciennes	8 septembre 2021
Première cotation des actions nouvelles	9 septembre 2021
Record date	10 septembre 2021
Attribution des actions nouvelles	13 septembre 2021
GESTION DES ROMPUS	
Date début indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	15 septembre 2021
Date limite indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	16 octobre 2021

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN : www.cybergun.com

CYBERGUN (Euronext Growth) est une PME française, acteur mondial du tir de loisir et qualifiée « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 décembre 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 41 MEUR. Pour accompagner le développement de son segment Défense et Sécurité, CYBERGUN a créé à Blois et avec l'industriel français VALANTUR une filiale contrôlée par CYBERGUN (ARKANIA). Cette filiale concrétise la volonté du groupe CYBERGUN de rapatrier progressivement sa production et ses assemblages en France, dont ceux liés au contrat SINETIC.

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas BOUCHEZ au +33 1 53 67 36 74

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86